

Progression de la L1 vers L2

Seuls les étudiants qui auront validé à la fois la L1 Droit-Histoire et la L1 Histoire-Droit pourront s'inscrire en L2 Droit-Histoire et en L2 Histoire-Droit. Dans le cas contraire, les étudiants seront admis à redoubler en L1 de la double licence (parcours Droit-Histoire et parcours Histoire-Droit).

Les étudiants qui ne valideraient qu'une année de L1 sur les deux, et qui ne souhaiteraient pas redoubler la double Licence, ne pourront s'inscrire que dans le parcours général :

- L2 Droit général si seule la L1 Droit-Histoire a été validée
- L2 Histoire si seule la L1 Histoire-Droit a été validée.

Progression de la L2 vers L3

Seuls les étudiants qui auront validé à la fois la L2 Droit-Histoire et la L2 Histoire-Droit pourront s'inscrire en L3 Droit-Histoire et en L3 Histoire-Droit. Dans le cas contraire, les étudiants seront admis à redoubler en L2 de la double licence (parcours Droit-Histoire et parcours Histoire-Droit).

Les étudiants qui ne valideraient qu'une année de L2 sur les deux, et qui ne souhaiteraient pas redoubler la double Licence, ne pourront s'inscrire que dans le parcours général :

- L3 Droit général si seule la L2 Droit-Histoire a été validée
- L3 Histoire si seule la L2 Histoire-Droit a été validée.